

[Texte]

The Chairman: Thank you very much, Ms Medjuck and Ms Gauthier. I was concerned—and it was a concern of some of the members of the committees—that we would start fighting the subcommittee hearings all over again, but you have been direct to the bill and I appreciate that. Thank you very, very much.

Perhaps now we could ask Madam Lussier to come to the table. Madam Lussier, as you will see in the material you have in front of you, it is from the *Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada*. Her brief you have already had. Madam, I would assume that you would like to briefly tell us what you want about the document and then be open for questions. At your convenience, please proceed.

Mme Zénaïde Lussier (directrice de la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada): Comme vous l'avez signalé, je suis seule. J'aurais beaucoup aimé me faire accompagner par un des membres de mon conseil d'administration, mais, comme ce sont des gens qui travaillent. . . François Cousineau, le président, me prie de l'excuser auprès de vous; il est en studio pour une émission qui passe à Radio-Canada le dimanche soir et qui s'appelle *L'Autobus du show business*. Luc Plamondon est à Paris où il fait carrière, comme vous le savez.

Je tiens pour acquis que vous avez lu le mémoire. Je vais essayer de le résumer ou, du moins, de le répéter en d'autres mots.

La SODRAC est une société qui n'existe que depuis deux ans et demi, mais qui a une histoire plus longue, puisqu'elle a pris la relève de la SDRM, la société française qui faisait affaire au Canada depuis 1970. Nous percevons des droits de reproduction visant tout support audiovisuel ou audio d'une oeuvre musicale, puisque c'est le répertoire dont on s'occupe. Les disques sont l'exemple le plus facile. Ce sont d'ailleurs les disques qui sont le plus visés par le projet de loi C-60.

Comme je le disais dans notre mémoire, nous nous occupons également des répertoires internationaux, notre répertoire international le plus important étant le répertoire français; nous nous occupons d'autres répertoires importants, notamment de répertoires européens comme les répertoires italien et espagnol ainsi que de répertoires sud-américains.

Il y a, dans le projet de loi C-60, une disposition fondamentale pour l'avenir de notre société et pour les auteurs-compositeurs que nous représentons. C'est l'abolition de la licence obligatoire prévue à l'article 19 de l'actuelle Loi sur le droit d'auteur. Cet article nous a contraints à n'exiger que deux cents par chanson. C'est un des taux le plus bas au monde. Aux États-Unis, c'est cinq cents; en Europe, avec les taux de change qui fluctuent, c'est difficile à évaluer, mais, en général, les taux sont au moins trois fois plus élevés.

Nous sommes directement visés par le projet de loi à l'étude. À cause de cette abolition de la licence obligatoire

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, madame Medjuck et madame Gauthier. Je craignais, comme certains membres du comité, que l'on recommence à ressasser le rapport du sous-comité, mais vous vous en êtes tenues directement au projet de loi et je vous en remercie. Merci beaucoup.

Peut-être pouvons-nous maintenant demander à M^{me} Lussier de prendre place. Comme vous pouvez le voir dans le document que vous avez devant vous, M^{me} Lussier représente la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada. Vous avez déjà lu son mémoire. Madame, je suppose que vous voulez nous parler brièvement du document avant de répondre aux questions. Si vous êtes prête, vous pouvez commencer.

Mrs. Zénaïde Lussier (Director of the Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada): As you have mentioned, I am alone. I would have really liked to be accompanied by a member of the Board of Directors, but as those people are working. . . François Cousineau, the Chairman, apologizes for not being here today but he is presently recording a program entitled *L'Autobus du show business*, which is broadcasted on Sunday evenings on Radio-Canada. As you know, Luc Plamondon is working in Paris.

I take for granted that you have read the brief. I will try to summarize it or to paraphrase it.

Although SODRAC is only two and a half years old, its history goes back a little further, actually, it took over from SDRM, a French company operating in Canada since 1970. We collect reproduction rights with respect to any audio visual support or any audio recording of a musical work, as this is our area of expertise. Records are an excellent example. This is the area most affected by Bill C-60.

As we said in our brief, we also deal with international recordings, with French titles taking up the major portion; we also handle other major catalogues, European, such as Italian and Spanish, as well as South American titles.

Bill C-60 contains a key provision for the future of our association and for the composers that we represent, the one that abolishes the compulsory licencing founding in section 19 of the existing copyright act. Until now, we were forced to charge only 2 cents per song, one of the lowest rates in the world. In the United States, it is 5 cents; in Europe: with fluctuating exchange rates, it is difficult to tell, but generally, they are at least three times higher.

We are directly affected by this bill. By doing away with compulsory licencing, which is vital to us, we will